



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle Pierrette-Gaudreault située au 4160, rue du Vieux-Pont à Jonquière, le 3 septembre 2025 à 12h00.

Sont présent(e)s :	Julie Dufour , Mairesse Kevin Armstrong Claude Bouchard Jimmy Bouchard Marc Bouchard	Jacques Cleary Jean-Marc Crevier Carl Dufour Serge Gaudreault Martin Harvey Mireille Jean	Michel Potvin Raynald Simard Michel Thiffault Jean Tremblay Michel Tremblay
---------------------------	---	--	---

ÉGALEMENT

PRÉSENTS : M. Gabriel Rioux, directeur général et Me Jimmy Turcotte, assistant-greffier.

À 12h01, Madame la Mairesse préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. AFFAIRES GÉNÉRALES
 - 2.1. Convention collective intervenue entre le syndicat des cols blancs, section locale 2466 et Ville de Saguenay
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

L'assistant-greffier dépose devant le conseil conformément à la loi, le bordereau de transmission par courriel de l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire avec les documents l'accompagnant qui atteste qu'ils ont été remis à tous les membres du conseil le 28 août 2025.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2025-476A

Proposé par Jacques Cleary

Appuyé par Marc Bouchard

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1. CONVENTION COLLECTIVE INTERVENUE ENTRE LE SYNDICAT DES COLS BLANCS, SECTION LOCALE 2466 ET VILLE DE SAGUENAY

VS-CM-2025-477A

Proposé par Martin Harvey

Appuyé par Jean Tremblay

CONSIDÉRANT que la convention collective entre Ville de Saguenay et le syndicat des cols blancs, section locale 2466 est échue depuis le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les négociations visant le renouvellement de la convention collective ont débuté le 18 février 2025;

CONSIDÉRANT que les négociations ont nécessité neuf (9) rencontres entre les parties;

CONSIDÉRANT qu'une entente de principe est intervenue le 21 août 2025;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay entérine l'entente de principe intervenue le 21 août 2025 et autorise la mairesse ainsi que les représentants de l'Employeur à signer la nouvelle convention collective en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2025-478A

Proposé par Claude Bouchard

Appuyé par Kevin Armstrong

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h31.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 9 septembre 2025.

Julie Dufour, mairesse

Jimmy Turcotte, assistant-greffier de la Ville